

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2012-61 du 27 septembre 2012 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1230565S

Le président par intérim de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant nomination du président par intérim de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Stéphane NOËL aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang, à compter du 1^{er} juillet 2010,

Décide :

Article 1^{er}

M. Stéphane NOËL, directeur général délégué, en charge de la production et des opérations, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 4 octobre 2012 au 9 octobre 2012 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 septembre 2012.

*Le président par intérim
de l'Établissement français du sang,*
PR P. TIBERGHEN